

Circonscription de NEVERS 3 Pré-élémentaire

Nevers, le 27 août 2021

Affaire suivie par :
Marie-Pierre CHAUMEREUIL

Tél : 03 86 21 70 28
Mél : m-pierre.chaumereuil@ac-dijon.fr

19 Place Saint-Exupéry
CS 70071
58028 Nevers cédex

L'inspectrice de l'Éducation nationale
de la circonscription de NEVERS 3 Pré-élémentaire

à

Mesdames les directrices et Monsieur le directeur d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants

Madame l'enseignante spécialisée et
Madame la psychologue Scolaire EDA

--	--

Objet : Note de rentrée 2021
(À diffuser à tous les enseignants par voie électronique)

J'espère que la coupure estivale qui s'achève a permis à chacune et chacun d'entre vous de trouver le calme et la sérénité.

L'équipe de circonscription est heureuse de vous retrouver et s'efforcera de vous accompagner au mieux dès le début de cette année scolaire.

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h00 - 13h00/17h45

Mercredi : 8h30/12h30

Tél Secrétariat de circonscription : 03.86.21.70.28

Adresse électronique ien58ash@ac-dijon.fr

PRIORITES DE RENTREE :

→ La circulaire de rentrée parue au BO du 23/06/21 identifie quatre dimensions essentielles :

- L'Ecole comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- L'Ecole comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossée aux valeurs de la République et à une culture humaniste ;
- L'Ecole comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'Ecole inclusive,
- L'Ecole comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

Je vous invite à la lecture exhaustive de cette circulaire à partir du lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

FORMATION CONTINUE : Animations pédagogiques

Ce temps de formation continue est désormais décliné de manière pluriannuelle pendant 6 ans.

Il repose sur le principe que tout enseignant doit bénéficier du plan national français et du plan national mathématiques sur cette pluri annualité.

Les modalités des animations pédagogiques doivent donc tenir compte de ce principe.

En 2020/2021, le département a fait le choix du cycle 3 pour ces deux plans nationaux. Ces enseignants auront donc le choix entre différentes formules pour 12 des 18 heures attribuées aux animations pédagogiques.

Cycle 1

	Sept/Oct	Nov/Dec	Janv/Fev	Mars/Avril	Mai/juin
Formation continue	Présentation du programme consolidé de l'école Maternelle 3h distanciel	Résolution de problème « Formes et grandeurs » Capsule vidéo Nicolas Bostel, PINSPE 3h distanciel	Résolution de problème « Problèmes numériques » Nicolas Bostel, PINSPE 3h présentiel	Accompagnement du guide « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » 3h présentiel + 3h in situ	Vers les activités athlétiques à l'école maternelle : courir, sauter, lancer 3h présentiel

Ajouté à cela, un projet départemental qui sera développé à la rentrée 2021 « La fabriqu'à livres » et dont nous vous mettons le lien ci-dessous. Des informations complémentaires vous seront données à la rentrée :

<https://view.genial.ly/60dd91a6533a900de691292f>

Cycle 2

Les enseignants de cycle 2 vont suivre cette année pour moitié soit le plan national mathématiques soit le plan national français.

Cycle 3

- 12 heures consacrées au français et aux mathématiques

Il s'agira de rendre les enseignants acteurs de leur formation continue en leur laissant le choix entre différentes formules **12 h mathématiques et/ou français**

Pour les enseignants qui ont donc bénéficié d'un plan mathématique ou français, deux possibilités :

- 1- Poursuite de la réflexion engagée lors des constellations 2020-2021 ;
- 2- Travail en équipe ou en individuel sur la base de parcours M@gistère et/ou autres ressources en mathématiques et/ou en français

- 6 heures présentées dans le tableau ci-dessous

Circonscriptions	Arts visuels Philippe Thémiot	Education musicale Corinne Augendre	Attention et mémorisation Conseillers pédagogique ASH
Nevers 1		X	
Nevers 2			X
Nevers 3	X		
Clamecy Val de Loire	X		
Château-Chinon Nivernais Morvan		X	

Philippe Thémiot : « La pratique du dessin » 3 h présentiel et 3 heures distanciel

Corinne Augendre : « Pratiquer pour faire pratiquer » 3 heures « Musique et LVE » 3 h

Caroline Daoust, Alexandre Michon, Fabien Rochette « Attention et mémorisation » 2 fois 3 heures

Ce bloc de 6 heures du plan de formation continue sera, à l'instar des plans maths et français, déployé de manière pluri-annuelle dans les circonscriptions avec alternance des domaines disciplinaires et des thématiques.

NB : Pour Clamecy Val de Loire et Château-Chinon Nivernais Morvan, une liste d'enseignants sera établie par la circonscription pour qu'ils puissent en alternance bénéficier des deux modules de formation.

DIVERS :

- **Journée du sport scolaire** : elle aura lieu le mercredi 22 septembre à l'école des Remparts à La Charité sur Loire. Lors de cette formation, tout le matériel disponible à l'USEP sera présenté avec des situations d'apprentissage.
- **Séances d'agrément :**

Natation	Cyclo	Canoë Kayak
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 13 septembre matin à Decize ➤ 7 septembre après-midi à Imphy ➤ 06 septembre matin à Aquabalt (pour les 2 piscines de l'Agglo) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 14 septembre après-midi à Coulanges les Saules 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vendredi 03 septembre : test d'activité nautique pour les élèves ➤ Samedi 04 septembre matin : séance d'agrément

- **L'U.S.E.P.** poursuit ses activités : vous pouvez vous renseigner auprès du Comité USEP et du Conseiller Pédagogique EPS. Des réunions d'informations seront organisées en début d'année pour chaque secteur. Les dates vous seront communiquées prochainement.
- **Sécurité dans les écoles** : la sécurité des écoles et des établissements scolaires est une priorité absolue. Dès la prérentrée, tous les personnels de l'école devront connaître le plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Les parents d'élèves seront informés des mesures prises lors des réunions de rentrée.

Trois guides ont été élaborés pour accompagner les directeurs et leurs équipes :

- le guide des directeurs d'école ;
- l'annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes ;
- le guide des parents d'élèves.

Vous les trouverez sur le site du ministère :

http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative

Les évaluations CP sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves du CP.

Ces évaluations se déroulent en 2 temps au cours de l'année scolaire.

Les évaluations de début d'année se tiennent du lundi 13 septembre au vendredi 24 septembre 2021. Elles permettent d'identifier les besoins des élèves. Ces évaluations offrent la possibilité pour chaque enseignant d'affiner les informations fournies par la synthèse des compétences de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle.

Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 17 janvier et le vendredi 28 janvier 2022. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

Pour chacune de ces deux sessions, il revient à chaque enseignant de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect des créneaux fixés ci-dessus. Afin de ne pas surcharger les élèves, il est recommandé l'étalement des épreuves sur des demi-journées distinctes.

Modalités

Ces évaluations de début CP se composent de cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques. Chaque élève recevra un seul livret. Pour la passation de chaque séquence, le professeur prend appui sur un protocole spécifique qui lui est fourni dans un guide.

<https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>

Les évaluations pour les élèves de CE1

Chaque évaluation se compose de cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes. Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective.

https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1?menu_id=2987

Vous trouverez les cahiers élèves et guides professeurs en suivant les liens ci-dessus.

Relations avec les parents

Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles

Dates du scrutin : pour l'année scolaire 2021-2022, les élections se tiendront le vendredi 8 octobre 2021.

Rappel des modalités de vote : dans le premier degré, le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Les votes sont personnels et secrets.

Vous trouverez un outil d'accompagnement (calendriers indicatifs) en cliquant sur le lien suivant :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/24/6/ensel127_annexe_1414246.pdf

Covid19 Mesures pour les écoles : protocole sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de niveau 2 sur une graduation allant de 1 à 4. Il convient en effet de préparer toutes les éventualités.

A ce titre, les écoles et les établissements mettront en place un plan de continuité pédagogique pour assurer la continuité des apprentissages dans l'hypothèse où la circulation particulièrement active du virus ou toute autre situation obligerait à prendre des mesures ciblées (fermeture ponctuelle ou réduction de la jauge des élèves accueillis). Ce plan comportera un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

Ecole maternelle

Rentrée échelonnée

Pour les élèves de toute petite section, l'accueil se déroulera les jeudi 2 et vendredi 3, lundi 6 et mardi 7 exclusivement.

Mémento obligation vaccinale

A la demande du groupe directeurs, un document récapitulatif a été rédigé. Il a pour vocation de vous aider à vous repérer dans les différentes vaccinations obligatoires. Il a été adressé à toutes les écoles dans la note de service de fin d'année.

Collation à l'école maternelle

Je vous rappelle que la collation à l'école maternelle est censée avoir disparue depuis de nombreuses années. En effet les professionnels de santé relèvent qu'aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Compte tenu des conditions de vie des familles, il peut être envisagé de proposer aux élèves une prise alimentaire dès leur arrivée à l'école. Cette prise alimentaire devra éviter les apports en graisse et en sucre.

<https://view.genial.ly/60acc4db66b1c00d3fe3170f>

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Une version actualisée et simplifiée du document à renseigner est jointe à cet envoi. Ce document (en pièce jointe) est à compléter deux fois par an et à adresser impérativement aux IEN de circonscriptions.

Projet Fabriquer à livres

Le pôle maternelle de la DSDEN 58 propose pour la prochaine rentrée scolaire un projet départemental autour du livre, des livres. Je vous adresse le lien pour que vous puissiez en découvrir la teneur et inscrire cette action dans vos projets annuels.

<https://view.genial.ly/60dd91a6533a900de691292f>

Rentrée en musique

La circulaire de rentrée 2021 rappelle l'importance de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

Dans cette perspective chaque école est invitée à organiser une rentrée en musique. « *Placer la rentrée sous le sceau des arts, et notamment de la musique, offre aux élèves la perspective d'une reprise collective et joyeuse* ».

Si vous le souhaitez-vous pourrez nous adresser, comme les années précédentes, quelques photos ou courtes vidéos qui illustreront vos actions sur le site de la DSDEN et celui des circonscriptions.

Vous trouverez des activités possibles proposées par la CPEM sur le lien suivant : [Rentrée en musique](#).

Réunion de rentrée et stages à l'attention des directeurs d'écoles

La réunion de rentrée aura lieu le mercredi 1^{er} septembre de 10 h à 12 h à l'école Blaise Pascal de Nevers.

Le stage aura lieu le vendredi 10 septembre. L'ordre du jour vous parviendra ultérieurement.

Projets d'école

Je vous rappelle que les projets d'école sont à renvoyer avant le 30 septembre au secrétariat de la circonscription à l'adresse ien58ash@ac-dijon.fr.

Vous recevrez en retour un avis de validation ou de demande d'ajustements.

Accueil des professeurs des écoles stagiaires

La circonscription Nevers 3 accueille cette année 4 professeurs des écoles stagiaires qui seront toute l'année accompagnés par une équipe de suivi composé d'un maître formateur et d'un professeur de l'INSPE. Je compte sur vous pour leur réserver le meilleur accueil et de bonnes conditions pour leur entrée dans le métier.

Une prochaine note de service abordera les modalités d'évaluation des enseignants : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Je vous rappelle que l'information préalable aux rendez-vous de carrière doit être transmise aux enseignants 15 jours avant la date prévue.

J'adresse un mot de bienvenue aux enseignants qui rejoignent la circonscription de Nevers 3 et plus particulièrement aux professeurs des écoles stagiaires.

L'inspectrice de l'Éducation nationale
de la circonscription de NEVERS 3 Pré-élémentaire,

Signé

Marie-Pierre CHAUMEREUIL

PJ. :

- Plan de continuité pédagogique
- Demande d'aménagement du temps scolaire